

Énoncé économique 2021

Table des matières

Énoncé économique 2021	1
Message de la présidente du conseil et du président-directeur général	3
Points saillants	5
Développements de 2021	6
Notre rendement	11
Rendement financier	11
Rendement opérationnel	12
Taux de financement et trajectoire	14
Annexe : Mise à jour du plan de suffisance	21

Message de la présidente du conseil et du président-directeur général

Au nom du conseil d'administration de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario (WSIB), nous avons le plaisir de présenter l'*Énoncé économique 2021*.

L'*Énoncé économique 2021* donne un aperçu de nos résultats opérationnels, de notre rendement financier et de nos améliorations de services au cours de l'exercice écoulé. Pour le troisième exercice consécutif, le niveau de financement de la WSIB était supérieur à 100 % selon le ratio de suffisance, lequel était de 119,5 % à la fin du deuxième trimestre 2021. Ce niveau de financement procure un haut degré d'assurance que nous pouvons rester financés à 100 % de manière viable.

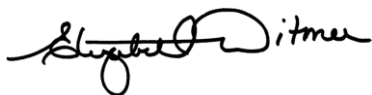
Un certain nombre de mesures susceptibles d'impacter financièrement la WSIB en 2022 sont actuellement à l'étude. Celles-ci comprennent notamment la transition en cours vers un nouveau modèle d'établissement des taux et le rajustement du plafond des gains assurables prévu par la loi. De plus, comme notre ratio de suffisance avoisine les 120 %, nous pouvons prévoir des distributions périodiques futures de fonds excédentaires. Nous élaborons actuellement l'approche connexe.

Au cours de l'année écoulée, nous avons continué à nous adapter aux défis posés par la pandémie de COVID-19 et à trouver de nouveaux moyens de fournir un soutien rapide aux personnes atteintes d'une lésion ou maladie professionnelle ainsi qu'aux entreprises connaissant des difficultés financières.

Grâce à notre solide situation financière, nous avons pu offrir un programme d'aide financière aux entreprises touchées par la pandémie et un gel des taux de prime en 2021. Les entreprises participant au programme d'aide financière devaient rembourser les montants reportés avant le 30 juin 2021, et la plupart l'ont fait. Nous continuerons à collaborer avec celles nécessitant plus de soutien.

En 2022, nous reprendrons la transition vers notre modèle d'établissement des taux, après le gel des taux de l'année écoulée. Ainsi, les entreprises admissibles à une réduction verront leur taux de prime diminuer et les augmentations seront soumises à des plafonds annuels plus bas jusqu'à la pleine mise en vigueur de nos nouvelles politiques d'établissement des taux.

Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel de la WSIB, le conseil d'administration, les partenaires du système et les entreprises ontariennes pour leur soutien et leurs efforts continus durant cette période sans précédent.



Elizabeth Witmer
Présidente du conseil de la WSIB



Tom Bell
Président-directeur général
de la WSIB

Points saillants

Une stabilité malgré la pandémie. Notre situation financière demeure solide en dépit du grave ralentissement économique mondial au printemps 2020. Nous avons aidé les entreprises en leur permettant de reporter leurs primes jusqu'à la mi-2021, sans aucun intérêt ni aucune pénalité. Nous avons également accordé des prestations dans le cadre des quelque 27 000 demandes pour COVID-19 reliées au travail acceptées à ce jour, ce qui était un terrain inconnu pour nous.

Alors que la pandémie entrait dans sa deuxième année, nous étions financés à 119,5 % selon le ratio de suffisance à la fin du T2 2021. Notre position excédentaire fait que nous sommes bien préparés aux perturbations et assure la disponibilité des prestations destinées aux personnes blessées ou malades.

Un taux de prime moyen plus bas facilitant la relance des entreprises. En 2022, nous abaissons de 5,1 % le taux de prime moyen des entreprises, passant de 1,37 \$ à 1,30 \$, soit **deux fois moins qu'il y a six ans** en 2016 (2,59 \$). Notre solide situation financière nous permet d'éliminer les marges, ce qui se traduit par une baisse des taux de primes, tout en maintenant un niveau élevé de confiance dans l'adéquation du financement.

Nous prévoyons le maintien du financement intégral. Selon un scénario de référence supposant un retour à une croissance économique normale, un rendement des placements conforme à notre taux de rendement à long terme et aucune augmentation du taux de prime moyen de 1,30 \$, notre ratio de suffisance devrait rester supérieur à 100 % dans un avenir prévisible. Même dans des conditions moins favorables, dans deux des trois scénarios pessimistes testés, nous continuerons d'être entièrement financés.

La WSIB surveille attentivement un certain nombre d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires susceptibles d'avoir des répercussions financières importantes exclues des scénarios testés. La plus importante de ces mesures pourrait consister à déterminer comment et quand redistribuer une partie des fonds excédentaires aux entreprises ontariennes. D'autres mesures potentielles, notamment des rajustements à la transition vers le nouveau modèle d'établissement des taux ou à la façon de calculer le plafond des gains assurables en 2022, pourraient également avoir un impact.

Être prêts pour l'avenir. En 2020, nous avons considérablement augmenté nos services en ligne et, en 2021, nous avons enrichi les options en ligne ou numériques. Nous facilitons les interactions avec notre organisme, quel que soit le lieu de travail de notre clientèle. De plus, nous renforçons la capacité numérique nécessaire à la modernisation de nos processus de gestion des dossiers.

Développements de 2021

Pandémie de COVID-19

En passant de 2020 à 2021, nous avons acquis une meilleure compréhension des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la population et les entreprises ontariennes ainsi que sur la WSIB. Le nombre de cas de COVID-19 et celui des demandes à la WSIB étaient tous deux beaucoup plus élevés au cours des deuxième et troisième vagues de la pandémie qu'au cours de la première. L'augmentation des taux de vaccination ayant contribué à faire baisser le nombre de cas tout au long de l'été, nous nous tournons vers l'avenir pour planifier les nouvelles réalités et attentes d'un Ontario postpandémique.

Ci-dessous, nous décrivons les impacts de la COVID-19.

Volume et types des demandes

La pandémie a influé sur le nombre et les types des demandes enregistrées en 2020 et depuis le début de l'exercice 2021. En 2020, le volume des demandes de l'annexe 1 était de 20 % inférieur à celui de 2019 en raison de la baisse des activités commerciales attribuable aux restrictions liées à la pandémie. Cependant, le volume des demandes avec interruption de travail a enregistré une baisse inférieure à 3 %, tandis que celui des demandes sans interruption de travail a diminué de 28 %. La différence vient des demandes pour COVID-19 reliées au travail, lesquelles s'accompagnent généralement d'une interruption de travail, et signifie que la proportion des demandes avec interruption de travail dépasse celle d'avant la pandémie.

Au premier semestre 2021, le volume des demandes enregistrées était de 23 % supérieur à celui de 2020, mais demeurait inférieur de 8 % au niveau prépandémique (2019). Depuis le début de l'exercice 2021, nous avons enregistré plus de 16 000 demandes pour COVID-19, soit près d'un cinquième (19 %) de plus que pour la totalité de l'exercice 2020, et le volume des demandes non liées à la COVID-19 est également resté élevé par rapport au début de la pandémie.

Nous avons réussi à gérer les demandes habituelles et celles pour COVID-19 en adaptant nos ressources et nos priorités comme il fallait pour fournir rapidement des services et des prestations aux personnes que nous servons.

Impacts sur le produit

Les fermetures de lieux de travail en 2020 ont fait baisser le produit tiré des primes. En 2020, les gains assurables étaient de 3,6 % inférieurs à ceux de 2019, ce qui constitue la première baisse depuis 2009. Des gains assurables moindres, outre un taux de prime 2020 inférieur de 17 % à celui de 2019, ont fait que le produit tiré des primes de 2020 était 19 % en deçà de celui de 2019.

Depuis le début de l'exercice 2021, la reprise économique se poursuit en grande partie, sans retour aux fermetures généralisées connues lors de la première vague de la pandémie, de mars à août 2020. Du début de l'exercice à la fin juin, les gains assurables étaient supérieurs de 3,1 % à ceux de 2019 et de 11 % à ceux de 2020.

La période précédant le début de la pandémie et les mois qui ont suivi ont engendré une certaine volatilité des marchés et du rendement de nos placements. Cependant, notre taux de rendement net était positif en 2020 (4,2 %) ainsi que du début de l'exercice 2021 à juin (3,9 %). À long terme, le rendement demeure conforme aux objectifs. À la fin du T2, le rendement net sur 10 ans était de 7,1 % et celui sur 15 ans de 6,1 %, alors que notre objectif était de 5 %. Ce revenu de placements, outre un niveau approprié de primes, nous permet de croire que nous pouvons maintenir un ratio de suffisance supérieur à 100 %.

Remboursement des primes reportées

Nous avons offert aux entreprises l'occasion de différer la déclaration et le paiement de leurs primes de mars à septembre 2020 pour alléger le fardeau financier de la COVID-19. Les entreprises avaient jusqu'à janvier 2021 avant de commencer à rembourser les montants reportés, sans intérêts accumulés ni pénalités imposées jusqu'à juillet 2021.

Il y avait environ 190 000 entreprises participantes au pic du programme en juillet 2020. En janvier 2021, 102 000 entreprises devaient approximativement 256 M\$ en primes reportées et, à la fin du mois de juin, fin de la période de remboursement normale, ce montant s'établissait à 100 M\$. Sur le montant restant, nous estimons très probable le remboursement de 44 M\$. Nous continuerons à collaborer avec toute entreprise connaissant des difficultés financières et nécessitant un plus grand délai de remboursement.

Plafond des gains assurables pour 2021 et 2022

La WSIB détermine le plafond annuel des gains assurables en fonction du salaire moyen par activité économique en Ontario. Si les gains d'une personne dépassent le plafond annuel, l'entreprise n'a pas à déclarer les gains excédentaires dans le cadre de ses gains assurables. Plus le plafond est haut, plus les entreprises dont les membres du personnel ont des revenus supérieurs paient des primes.

En 2020, les emplois à bas salaire ont été touchés disproportionnellement par la pandémie. Avec moins d'emplois à bas salaire, le salaire moyen par activité économique a augmenté de 7,8 % et aurait entraîné une augmentation équivalente du plafond des gains assurables pour 2021. La *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* a été modifiée de manière à limiter l'augmentation du plafond des gains assurables en 2021 et 2022. Par conséquent, le plafond des gains assurables pour 2021 a été fixé à 97 308 \$, soit une augmentation de 2,0 % par rapport à 2020. Le plafond des gains assurables pour 2022 est de 100 422 \$, une augmentation de 3,2 % par rapport à 2021.

Défis du retour au travail

Nous avons évalué l'impact des arrêts économiques en 2020 et en 2021 en fonction des demandes non liées à la COVID-19 et, dans l'ensemble, il ne semble pas y avoir eu d'effet direct et notable sur la durée des demandes de prestations. Toutefois, des différences au niveau des secteurs ou des employeurs pourraient encore apparaître, particulièrement dans les secteurs d'activité qui pourraient mettre plus de temps à se remettre, voire ne jamais se remettre totalement de la pandémie.

Notre priorité absolue en 2020 était de faire face à une tendance à la hausse pluriannuelle et pré-pandémique de la durée des demandes, et c'est toujours le cas. Même si la COVID-19 a posé certains défis, ceux-ci n'ont pas entravé nos efforts dans la concrétisation de cette priorité.

Réouverture des bureaux de la WSIB

Bien que nos bureaux restent fermés au moins jusqu'en septembre 2021, le personnel chargé du retour au travail a réintégré le terrain en 2020 et a continué de fournir des services en personne là où il était possible de le faire en toute sécurité. Un petit groupe de membres du personnel a également continué à se rendre à notre siège social tout au long de la pandémie pour s'assurer que nos systèmes informatiques et autres continuaient à fonctionner. À présent, nous sommes en mesure d'exécuter notre plan de retour du personnel, composé d'un mélange de télétravail et de travail au bureau conforme aux directives de santé publique.

Autres développements

Amélioration des résultats en matière de rétablissement et de retour au travail

La durée des demandes, c.-à-d. la période pendant laquelle les personnes atteintes de lésions ou maladies professionnelles continuent d'avoir besoin de prestations, est une mesure de rendement essentielle. Cette information nous indique combien de temps il nous faut pour aider les personnes requérantes à se rétablir et à reprendre ce qui compte pour elles. Les durées ont connu une forte amélioration de 2009 à 2015, suivie d'une période de détérioration jusqu'en 2020.

En octobre 2020, nous avons pris des mesures visant à remédier à la détérioration des résultats. Nous avons mis l'accent sur la stabilisation de nos opérations, tout en plaçant notre personnel en meilleure position pour fournir nos services pendant la pandémie de COVID-19.

Alors que les difficultés liées à nos résultats en matière de durées ont persisté jusqu'au début de 2021, nous avons commencé à voir des signes de stabilisation à la fin du T1. Et, au T2, les durées de trois et de six mois ont enregistré une baisse en glissement trimestriel pour la première fois depuis 2015-2016. Même si les améliorations sont modestes et restent fragiles, les signes de stabilisation des résultats en matière de retour au travail se sont renforcés, et nous restons déterminés à ce que cette amélioration se poursuive.

Examen opérationnel (rapport Speer-Dykeman)

À la suite de la publication du rapport d'examen opérationnel de la WSIB en 2020, nous avons coordonné la mise en œuvre progressive des recommandations qui relèvent de notre compétence. Actuellement, le gouvernement de l'Ontario a deux propositions réglementaires en cours pour déterminer une approche de distribution des fonds excédentaires et pour élargir la protection aux industries des personnels de soutien en résidence/au développement. Nous continuons à travailler avec le gouvernement et à lui fournir du soutien sur ces questions.

Stratégie en matière de maladies professionnelles (rapport Demers)

Nous avons approuvé une stratégie en matière de maladies professionnelles visant à mettre en pratique les recommandations du rapport de la vérification d'optimisation de la WSIB, lequel porte sur le Programme des maladies professionnelles et des prestations de survivant et l'utilisation de données et de principes scientifiques afin de déterminer les liens de causalité entre le cancer et le travail, afin d'adopter une approche plus adaptée et viable en matière de politique et de processus décisionnel sur les maladies professionnelles à la WSIB.

Pour jeter les bases de la stratégie, nous avons établi trois activités clés à court terme :

1. création d'un cadre global à l'égard de la politique sur les maladies professionnelles afin d'orienter l'élaboration des répertoires des maladies professionnelles et des politiques en la matière;
2. élaboration d'une stratégie de recherche visant à faciliter la collecte rapide de données scientifiques actualisées afin de soutenir la prise de décisions fondées sur les preuves;
3. formation d'un groupe consultatif scientifique indépendant chargé de conseiller la WSIB sur des questions relatives aux maladies professionnelles.

En outre, nous continuons de collaborer avec le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences pour mettre en œuvre les réponses aux recommandations.

Programme Excellence en santé et sécurité

Par suite de la pandémie de COVID-19, nous avons adapté notre programme Excellence en santé et sécurité en vue d'aider les entreprises à y faire face, et ce, de manière sécuritaire. Cinq des 36 sujets du programme traitent des priorités immédiates liées à la pandémie et peuvent aider les entreprises à reprendre leurs activités et à rester ouvertes en toute sécurité.

En juin 2021, le programme Excellence en santé et sécurité comptait 2 289 entreprises. Le montant total des rabais émis au T2 2021, soit plus de 3,2 M\$ à plus de 200 entreprises, est le montant trimestriel le plus élevé depuis le début du programme en 2019. Nous avons récompensé ces entreprises pour avoir renforcé leurs programmes de santé et sécurité, ce qui peut contribuer à la réduction des lésions et des maladies.

Augmentation des services en ligne

Les services numériques ont été plus que jamais nécessaires pour répondre aux attentes de la clientèle pendant la pandémie. En janvier 2021, nous avons ajouté la fonction d'inscription au virement automatique à nos services en ligne pour les personnes requérantes. Au cours

des deux premiers mois d'existence de cette nouvelle option, plus de 4 000 personnes se sont inscrites en ligne au virement automatique, contribuant ainsi à assurer la rapidité de leurs versements d'indemnisation.

Notre rendement

Rendement financier

Notre niveau de financement demeure élevé en 2021 malgré le défi continu que représente la pandémie de COVID-19.

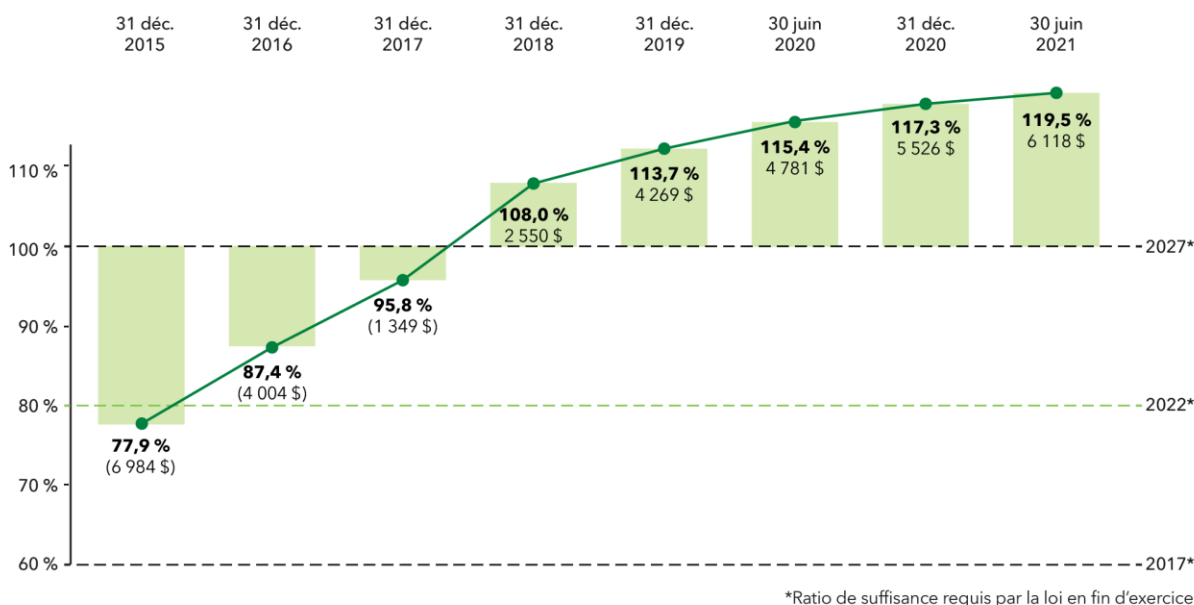
- Fin juin 2021, la WSIB possédait un actif net de 6,1 G\$ selon la méthode de suffisance, et le ratio de suffisance s'élevait à 119,5 %. Désormais, il se situe dans la fourchette cible de 115 à 125 % recommandée dans le rapport d'examen opérationnel de la WSIB publié en 2020. Jusqu'ici en 2021¹, l'actif net a augmenté de 0,6 G\$ tandis que le ratio de suffisance a gagné 2,2 points de pourcentage.
- Les gains assurables cumulatifs jusqu'en juin dépassaient le niveau pré-pandémique et étaient 11 % plus élevés qu'en 2020. Grâce au retour des gains assurables sur la bonne voie, notre produit tiré des primes, qui s'établissait à 1 604 M\$ depuis le début de l'exercice, était de 2 % supérieur à la prévision budgétaire. Notre hypothèse actuelle pour l'ensemble de l'exercice 2021 est que les gains assurables augmenteront de 6,7 % par rapport à 2020, compte tenu de la croissance économique généralement prévue en Ontario au cours du deuxième semestre de 2021.
- Le portefeuille de placements de la WSIB a dégagé un rendement net positif de 4,2 % en 2020 et de 3,9 % depuis le début de l'exercice 2021. La volatilité au cours des deux années a entraîné des pertes à certains moments, mais celles-ci ont été entièrement recouvrées. Le cumul annuel du revenu de placement net était de 1 435 M\$.
- À 1 292 M\$, les versements d'indemnisation étaient de 1 % supérieurs à la prévision budgétaire depuis le début de l'exercice. En outre, ils étaient 3 % plus élevés qu'en 2020. Les coûts de soins de santé étaient moindres en 2020 en raison d'un volume de demandes plus faible dû à une activité économique plus limitée à cause de la COVID-19.
- À 521 M\$, les charges administratives cumulatives annuelles cadraient avec la prévision budgétaire. Elles étaient de 8 % supérieures à celles de 2020, comme prévu, principalement en raison de la hausse des dépenses liées aux régimes d'avantages sociaux du personnel, des montants relatifs à la dépréciation ou à l'amortissement et des coûts d'équipement et d'entretien.

Nous incluons une analyse des importants facteurs de risque qui touchent les activités de la WSIB dans le rapport de gestion du *Rapport annuel 2020*. La WSIB estime que les risques importants décrits dans ce rapport n'ont pas considérablement changé.

¹ Le rendement 2021 est cumulatif jusqu'au T2, sauf indication contraire.

Illustration 1 : Actif net selon le ratio de suffisance (M\$) et ratios de suffisance

L'actif net et le ratio de suffisance ont tous deux continué à s'améliorer en 2021.



Rendement opérationnel

À la WSIB, même si les exercices 2018 et 2019 ont été difficiles sur le plan du rendement opérationnel, nous nous efforçons de stabiliser notre rendement depuis 2020. Aujourd'hui, en 2021, nos efforts se sont traduits par des signes précurseurs d'amélioration des résultats de rétablissement et de retour au travail, notamment de durées.

- La durée des demandes, c.-à-d. la période pendant laquelle les personnes blessées ou malades continuent d'avoir besoin de prestations, a augmenté en 2020, dans le cadre d'une tendance antérieure à la pandémie. En 2021, l'augmentation des résultats des durées courtes a d'abord ralenti (au T1), avant de s'inverser (au T2) pour la première fois depuis 2015-2016. Le pourcentage de la durée de trois mois s'est amélioré, passant de 16,0 % à la fin de 2020 à 15,7 %, tandis que celui de la durée de six mois est passé de 10,4 à 10,1 %. Les résultats des durées longues sont plus lents à enregistrer des changements et sont pour la plupart restés stables en 2021. Les résultats quant aux durées ne tiennent pas compte des demandes pour COVID-19, qui ont tendance à avoir des durées relativement courtes.
- Depuis le début de l'exercice 2021, 86 % des personnes atteintes d'une lésion ou maladie professionnelle ont repris le travail dans les 12 mois sans perte de salaire (annexe 1). Ce pourcentage est plus bas qu'en 2020 (88 %) et 2019 (89 %). La tendance à la baisse a commencé avant la pandémie, et l'effet direct de la COVID-19 sur cette mesure au niveau global s'est avéré limité, même si nous reconnaissons que certains lieux de travail ont pu être impactés. Si les résultats quant aux durées continuent de baisser, nous prévoyons aussi une amélioration de ce résultat, étant donné que les mesures sont liées.

- Le processus décisionnel en matière d'admissibilité et les versements se sont poursuivis dans un délai opportun, même si le personnel de la WSIB était toujours en télétravail. En 2021, nous avons rendu 95 % des décisions d'admissibilité dans les dix jours ouvrables, ce qui est supérieur à la cible de 93 %, malgré le nombre élevé de demandes pour COVID-19, qui doivent faire l'objet d'une décision au cas par cas. Nous avons versé des prestations à l'égard de 71 % des demandes dans un délai de 15 jours après en avoir eu connaissance, ce qui est supérieur à la cible de 65 %.
- Le nombre de demandes immobilisées cadre avec la cible de 2021. Jusqu'ici cette année, nous avons immobilisé 459 demandes, un chiffre inférieur à la cible de 620 et au résultat de 2020, soit 549.

Taux de financement et trajectoire

Chaque année depuis l'*Énoncé économique 2015*, nous avons communiqué une trajectoire financière pour illustrer notre délai estimatif d'élimination du passif non provisionné, conformément aux exigences législatives. En 2020, l'Ontario a connu le type de choc économique auquel nous espérions être préparés en éliminant le passif non provisionné et en maintenant un surplus. Le fait de nous trouver dans une position financière solide à l'arrivée de la pandémie nous a permis de maintenir un financement intégral. Nous restons bien placés pour satisfaire à l'exigence législative d'être entièrement financés en 2027. Ainsi, l'Ontario peut être assuré que les prestations resteront offertes aux personnes qui en ont et en auront besoin, le régime est paré contre les ralentissements économiques et les entreprises peuvent compter sur des taux de prime stables.

Nous avons calculé nos niveaux de financement estimatifs selon différents scénarios : un scénario de *référence* et trois scénarios *pessimistes*. Ces scénarios diffèrent dans leurs hypothèses sur les gains assurables, lesquels constituent la base de notre produit tiré des primes, sur les rendements de notre portefeuille de placements et sur le coût des nouvelles demandes de prestations arrivant à la WSIB.

Dans tous les scénarios, nous présumons que le taux de prime moyen à partir de 2022 sera de 1,30 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables, soit 5,1 % de moins que celui de 2021. De plus, tous les scénarios partent du principe qu'aucune nouvelle augmentation de prestations ne sera prévue par la loi, qu'il n'y aura pas de fonds excédentaires distribués aux entreprises et que la transition vers notre modèle d'établissement des taux se poursuivra comme prévu. Si le gouvernement fait des modifications législatives ou réglementaires dans ces domaines, les niveaux de financement et les taux de prime pourraient en subir les conséquences.

Scénario de référence : Les effets de la pandémie de COVID-19 s'atténuant et la reprise économique étant bien amorcée en Ontario, notre scénario de référence prévoit une croissance économique accélérée en 2021 et 2022, un retour à une croissance économique normale (supposée être de 3,0 %) en 2025 et un rendement des placements cadrant avec notre taux de rendement à long terme (5 %) à la fin de 2021. Dans ce scénario, nous supposons qu'aucun nouveau choc ni aucune nouvelle baisse, comme celui ou celle ayant eu lieu au début de la pandémie en 2020, ne se produira durant la période examinée.

Scénarios pessimistes : Cette année, nous avons testé trois scénarios pessimistes de gravité croissante :

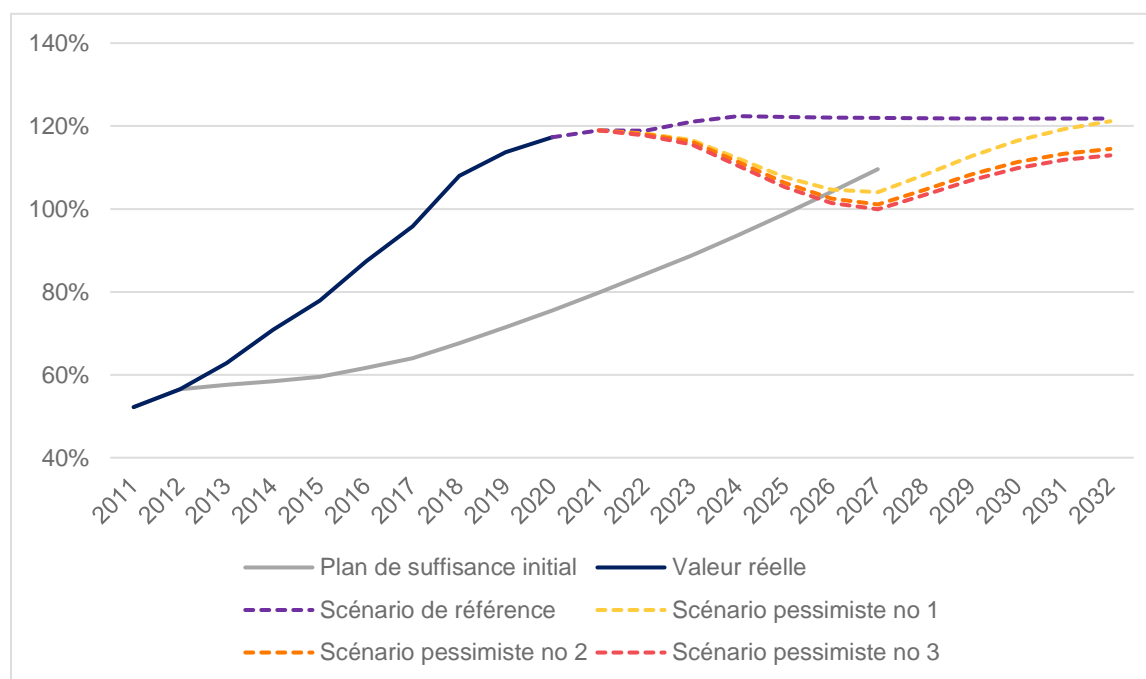
- dans le premier scénario pessimiste, nous supposons une perte de placement en 2022 (-1 %) et une autre en 2023 (-15 %), suivies d'une période de reprise durant laquelle les rendements dépassent notre taux à long terme de 5 % et, enfin, des rendements selon notre taux à long terme. Le rendement des placements est une source importante de produits pour le versement des prestations et le maintien de notre niveau de financement. Toutes les autres hypothèses sont les mêmes que dans le scénario de référence;

- dans le deuxième scénario pessimiste, outre les pertes de placement susmentionnées, nos gains assurables diminuent, de 2,5 % en 2022. Ils stagnent ensuite en 2023, avant de retrouver progressivement une croissance normale. Par suite de la baisse des gains assurables, notre produit tiré des primes serait moindre;
- dans le troisième scénario, outre les pertes de placement et la baisse des gains assurables, nous connaissons 10,7 % d'augmentation du coût des demandes en 2022, suivie d'un retour graduel au niveau du scénario de référence.

Ces situations défavorables pourraient résulter d'une récession économique déclenchée par de nouvelles vagues de la pandémie de COVID-19, de l'apparition et de la propagation de variantes du virus résistantes aux vaccins, de catastrophes écologiques ou naturelles, de conflits commerciaux ou d'un large éventail d'autres causes possibles.

Plan de suffisance initial : Voici les prévisions de notre tout premier plan de suffisance, en 2013, afin de créer un contexte historique.

Illustration 2 : Projections du ratio de suffisance



Dans le scénario de référence, comme le montre l'illustration ci-dessus, nous continuons d'être entièrement financés en 2021, en 2027, lorsque nous devons légalement être financés à au moins 100 %, et pour le reste de l'horizon de prévision. Notre ratio de suffisance augmente légèrement dans les années à venir, puis reste stable à environ 122 %.

Dans les scénarios pessimistes, nous continuons d'être entièrement financés, sauf en 2027 dans le cadre du pire scénario (scénario pessimiste n° 3). Dans le scénario pessimiste n° 3, le ratio de suffisance passe à 99,9 %, ce qui est légèrement inférieur à celui de l'exigence

législative pour 2027. Nous estimons ce scénario pessimiste improbable, mais le communiquons quand même en vue de donner une idée des risques dans ces conditions. Les deux premiers scénarios pessimistes nous permettent de satisfaire à notre obligation légale, moyennant une marge limitée. Ces deux trajectoires atteignent leur point le plus bas en 2027, avec des taux de suffisance de 104,0 et 101,1 %, respectivement. Nous n'augmentons les taux de prime dans aucun des scénarios pessimistes.

Nous nous sommes basés sur les hypothèses du tableau ci-dessous pour estimer les trajectoires de financement ci-dessous.

Illustration 3 : Hypothèses pour les trajectoires estimatives

Produits	Notes* 1	Plan de suffisance initial de 2013	Scénario de référence 2021	Scénario pessimiste 2021 n° 1	Scénario pessimiste 2021 n° 2	Scénario pessimiste 2021 n° 3
Taux de prime moyen		2,46 \$	1,37 \$ en 2021, 1,30 \$ en 2022 et par la suite			
Rendement des placements (net)		3,5 % jusqu'en 2017 5,5 % par la suite	5,0 %	5,0 % en 2021, -1 % en 2022 -15 % en 2023, 10,4 % au cours des six années suivantes, 5,0 % par la suite		
Gains assurables		3,0 % de croissance	6,7 % de croissance en 2021, 6,6 % de croissance en 2022, 3,5 % en 2023, 3,1 % en 2024, et 3,0 % par la suite		6,7 % de croissance en 2021, -2,5 % en 2022, 0 % en 2023, retour à la normale (3,0 %) en six ans	
Coûts d'indemnisation	2					
Coût des nouvelles demandes		1,10 \$	0,77 \$ en 2021, 0,75 \$ par la suite			0,77 \$ en 2021, 0,83 \$ en 2022, retour à la normale (0,75 \$) en cinq ans
Taux d'indexation des prestations de soins de santé		4,5 %	4,0 %			
Durée des demandes de prestations		Aucune amélioration	Hypothèse à l'égard du retour au travail actualisée en fin d'exercice 2020			
Charges administratives	3	Stables à 800 M\$, puis 2 % d'augmentation par la suite	Stables à 1,1 G\$ annuellement pendant les cinq prochaines années, puis 1 % d'augmentation pendant les cinq années suivantes, puis 2 % d'augmentation par la suite (hors amortissement)			

* L'annexe fournit plus de détails sur ces hypothèses et la façon dont elles ont changé comparativement au plan de suffisance initial.

Perspective quant aux taux de prime

En 2022, le taux de prime moyen sera de 1,30 \$, soit de 5,1 % inférieur à ceux de 2021 et de 2020. Nous demeurons en position excédentaire, malgré les défis de la pandémie. Cette position et nos attentes concernant la future reprise économique nous ont permis de réduire les marges, ce qui se traduit par un taux de prime moindre. Dans le tableau ci-dessous figurent les taux 2022 pour chaque catégorie d'industrie.

Illustration 4 : Taux de prime 2022 par catégorie

Catégorie	Description de la catégorie	Taux de prime 2022
A	Agriculture	2,46
B	Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	2,38
C	Services publics	0,69
D1	Services d'enseignement	0,33
D2	Administration publique	3,51
D3	Hôpitaux	0,83
E1	Alimentation, textiles et fabrication connexe	1,25
E2	Fabrication de produits minéraux non métalliques	2,11
E3	Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques	0,99
E4	Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles	1,80
E5	Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication	1,07
E6	Fabrication de produits informatiques et électroniques	0,24
F1	Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux	4,03
F2	Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage	1,77
G1	Construction résidentielle	2,63
G2	Construction d'infrastructures	2,10
G3	Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction	4,11

G4	Équipements techniques, construction	1,70
G5	Métiers spécialisés, construction	2,36
G6	Construction non résidentielle	1,79
H1	Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros	1,75
H2	Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros	0,74
I1	Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail	1,27
I2	Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail	0,80
I3	Produits électroniques, appareils et produits de santé et de soins personnels, détail	0,34
I4	Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés	0,94
J	Industrie de l'information et industrie culturelle	0,39
K	Finances, gestion et location	0,91
L	Services professionnels, scientifiques et techniques	0,22
M	Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs	1,67
N1	Soins de santé ambulatoires	1,37
N2	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	1,98
N3	Assistance sociale	1,29
O	Loisirs et hôtellerie	0,94
P	Autres services	1,40

En 2022, nous reprendrons aussi la transition ayant commencé en 2020 vers notre modèle d'établissement des taux. Nous avons suspendu la transition en 2021, lors du maintien des taux de prime aux niveaux de 2020 afin d'assurer la stabilité des taux pour les entreprises aux prises avec la pandémie de COVID-19. Dans le cadre du nouveau modèle, les entreprises avec des résultats d'indemnisation positifs au cours des années précédentes peuvent passer à une bande de risque plus basse et payer un taux de prime inférieur à celui de leur catégorie. Celles ayant obtenu de mauvais résultats d'indemnisation dans le passé sont susceptibles de passer à une bande de risque plus haute et de payer un taux de prime supérieur à celui de leur catégorie. En 2022, nous appliquerons des baisses aux taux des entreprises le méritant. Nous appliquerons aussi des augmentations, mais en fonction d'un maximum d'une bande de risque.

Nous continuons à répartir les demandes pour COVID-19 et les coûts connexes entre toutes les entreprises de l'annexe 1, sans tenir compte des résultats d'indemnisation individuels. Ainsi, les taux de prime des entreprises (y compris celles faisant partie des secteurs essentiels comme les soins médicaux et l'agriculture) ne reflètent pas les résultats individuels en matière d'indemnisation pour COVID-19.

L'impact de la WSIB

En travaillant avec nos partenaires afin de prévenir les lésions et les maladies professionnelles et en favorisant un retour au travail rapide et sécuritaire lorsque celles-ci surviennent, nous améliorons la vie des gens de la province.

Le fait de fournir des services, financés par des primes, d'une manière responsable sur le plan financier assortie de l'obligation de rendre des comptes constitue une autre source importante de valeur publique pour la population ontarienne. Plus nous sommes efficaces, plus nous pouvons utiliser nos ressources directement pour aider les personnes atteintes de lésions ou de maladies professionnelles, et plus nous pouvons les aider à se rétablir et à retourner au travail.

Les réductions du taux de prime moyen devenues possibles du fait que nous sommes passés d'un passif non provisionné à une position excédentaire signifient que le taux 2022 sera la moitié de ce qu'il était en 2016. Cette réduction signifie que l'argent qui aurait servi à financer le régime d'assurance contre les accidents du travail reste désormais dans l'économie. La réduction, ne serait-ce que par rapport au taux moyen 2021 (-0,07 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables), signifie que près de 150 M\$ de plus resteront dans l'économie en 2022. Ces fonds sont nécessaires pour aider les entreprises à poursuivre leur relance.

Le régime d'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario est resté solide et stable tout au long de la pandémie. Ainsi, les prestations resteront disponibles aux personnes en ayant besoin. Nous sommes bien placés pour faire face aux crises ou aux ralentissements futurs.

À propos de la WSIB

Lorsqu'une lésion ou une maladie survient au travail, nous réagissons rapidement pour fournir des prestations pour perte de salaire, une protection médicale et de l'aide en vue d'un retour au travail. Nous protégeons 5,3 millions de personnes dans environ 325 000 lieux de travail en Ontario. Nous contribuons aussi à la promotion de la santé et de la sécurité en milieu de travail dans le but d'un jour éliminer toute lésion ou maladie professionnelle. La WSIB est financée par les primes des entreprises.

La WSIB :

- place plus de 30 G\$ en réserve afin de couvrir ses 30 G\$ de passif, de verser des prestations pour les lésions qui sont survenues et d'assurer la disponibilité des prestations et du soutien qui seront nécessaires dans les années à venir,

- a enregistré plus de 200 000 demandes en 2020,
- a versé un total de près de 3 G\$ de prestations aux personnes blessées au travail ou atteintes d'une maladie professionnelle en 2020,
- joue un rôle actif dans la promotion de la santé et sécurité au travail, étant donné qu'elle appuie le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences et la directrice ou le directeur général de la prévention en travaillant de concert avec eux.

Annexe : Mise à jour du plan de suffisance

La *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la « LSPAAT » ou *Loi*) de l'Ontario exige que la WSIB maintienne une caisse d'assurance dont les fonds suffisent à remplir ses obligations aux termes de la LSPAAT ainsi qu'à verser des prestations aux personnes blessées au travail et à leur famille, au besoin. La WSIB impose des primes aux entreprises de l'Ontario qui servent à acquitter le versement des prestations aux personnes blessées.

Règlements applicables au ratio de suffisance et au plan de suffisance

Le *Règlement de l'Ontario 141/12*, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, exige que la WSIB atteigne les ratios de suffisance prescrits d'ici les dates suivantes :

- 60 pour cent le 31 décembre 2017 ou avant cette date;
- 80 pour cent le 31 décembre 2022 ou avant cette date;
- 100 pour cent le 31 décembre 2027 ou avant cette date.

Aux termes du *Règlement de l'Ontario 141/12*, tel qu'il a été modifié par le *Règlement de l'Ontario 338/13* entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 (collectivement, les « Règlements de l'Ontario ») : Le ratio de suffisance est calculé par la division de la valeur de l'actif de la caisse par la valeur du passif de la caisse, valeurs établies par la WSIB selon des méthodes et hypothèses compatibles avec les normes actuarielles reconnues pour les évaluations à long terme. Pour tenir compte de la méthode modifiée, nous avons recalculé notre ratio de suffisance rétrospectivement au 1^{er} janvier 2013, date à laquelle nous avons commencé à le déclarer.

Méthode de calcul du ratio de suffisance

Les Règlements de l'Ontario permettent à la WSIB d'évaluer tant son actif que son passif par l'entremise d'évaluations actuarielles conformes aux pratiques admises pour les évaluations à long terme. L'évaluation actuarielle des actifs d'investissement aux fins du calcul du ratio de suffisance permet à la WSIB d'amortir les gains et pertes de placement qui diffèrent du taux de rendement net prévu à long terme selon la méthode d'amortissement linéaire sur une période de cinq ans, ce qui permet de modérer l'effet de la volatilité du marché d'investissement sur ses résultats financiers. Actuellement, la WSIB s'attend à ce que le taux de rendement net prévu à long terme à l'égard des placements soit de 5 %. L'amortissement linéaire sur une période de cinq ans des gains et des pertes de placement qui diffèrent du taux de rendement net prévu à long terme est conforme à la pratique actuarielle reconnue et reflète les pratiques d'un grand nombre de grands régimes de retraite en Ontario.

L'état de suffisance de la WSIB vise à présenter trimestriellement le ratio de suffisance aux parties prenantes. Il rapproche l'état consolidé de la situation financière préparé selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et l'actif et le passif aux fins du calcul du ratio de suffisance. La base détaillée de la mesure aux fins du calcul du ratio de suffisance aux termes des Règlements de l'Ontario est décrite ci-dessous.

Actif

Aux fins du calcul du ratio de suffisance, l'actif de la WSIB correspond au total de ses actifs consolidés moins les intérêts de tiers dans ces actifs, comme l'indique le solde des participations ne donnant pas le contrôle (y compris les actifs du régime de retraite des employés de la WSIB). Les actifs d'investissement servant à calculer le ratio de suffisance sont rajustés en fonction des gains et des pertes d'investissement qui s'écartent du rendement net prévu des placements de la WSIB. Ces gains ou ces pertes sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans, ce qui sert à modérer l'effet de la volatilité du marché. Après cinq ans, les gains ou les pertes d'investissement de la période courante sont entièrement admis dans la valeur de l'actif. Au T2, nous avons rajusté l'actif de manière à exclure les fonds reçus du gouvernement de l'Ontario pour administrer le programme Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19.

Le solde non amorti actuel qui représente les gains cumulatifs des placements supérieurs au rendement prévu à long terme s'établissait à 1 275 M\$ au 30 juin 2021 (2020 : gains de placement de 849 M\$). Ce solde fluctuera en fonction du revenu de placement réel de la WSIB comparé à la prévision de 5 % par an, et il sera amorti au cours de la période d'amortissement restante dans le produit futur et l'actif net selon le ratio de suffisance.

Passif

Le passif inclus dans le ratio de suffisance est calculé comme étant le total des passifs présentés dans nos états financiers consolidés et est rajusté pour refléter les évaluations du passif au titre des régimes d'avantages du personnel sur la base de la continuité d'exploitation plutôt que sur la base du marché. Similairement à l'actif, au T2 2021, nous avons effectué un rajustement net de manière à exclure les fonds reçus du gouvernement de l'Ontario pour administrer le programme Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19.

Selon la méthode de calcul du ratio de suffisance de la WSIB aux termes des Règlements de l'Ontario, le ratio de suffisance s'établissait à 119,5 % au 30 juin 2021 (117,3 % en 2020), soit un surplus de financement de 6 118 M\$ (2020 : 5 526 M\$) selon le ratio de suffisance. Grâce à la composante des primes perçue dans le passé en vue d'éliminer le passif non provisionné ainsi qu'à la continuité de nos résultats positifs en matière d'investissement et d'exploitation, nous avons atteint un niveau de financement de 100 % plus rapidement que ne l'exigeaient les exigences législatives.

Voici un rapprochement de l'actif net attribuable aux parties prenantes de la WSIB selon les IFRS et la méthode de suffisance :

Illustration 5 : Rapprochement de l'actif net selon le ratio de suffisance

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	30 juin 2021	31 mars 2021	31 déc. 2021	31 déc. 2019
Actif net attribuable aux parties prenantes de la WSIB selon les IFRS	6 001	4 779	4 324	4 588
Ajouter/(déduire) : ajustements selon les règlements de suffisance :				
Réduction de trésorerie relativement au programme Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19	(198)	-	-	-
Variations dans l'évaluation du portefeuille de placements	(1 275)	(392)	(849)	(1 686)
Réduction des dettes d'exploitation relativement au programme Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19	198	-	-	-
Variations dans l'évaluation du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	1 350	1 189	2 118	1 283
Variations dans l'évaluation du portefeuille de placements attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	42	41	(67)	84
Actif net attribuable aux parties prenantes de la WSIB selon le ratio de suffisance	6 118	5 617	5 526	4 269
Ratio de suffisance	119,5 %	118,1 %	117,3 %	113,7 %

Importants risques financiers et stratégies atténuantes

Nous incluons une analyse des importants facteurs de risque qui touchent les activités de la WSIB dans le rapport de gestion du *Rapport annuel 2020*. La WSIB estime que les risques importants décrits dans ce rapport n'ont pas considérablement changé.

Notes sur les hypothèses pour les trajectoires estimatives (illustration 3)

La WSIB a apporté les changements suivants aux importantes hypothèses pour 2021 afin de tenir compte de ses résultats et de sa perspective à long terme résumés ci-dessous.

1. Produits

Produit tiré des primes

- Nous avons supposé que le taux de prime moyen serait de 1,37 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables en 2021 et de 1,30 \$ par la suite. Il s'agit d'une

diminution importante par rapport au plan de suffisance initial, qui faisait état d'un taux de prime moyen de 2,46 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale.

- Nous avons supposé que les gains assurables enregistreraient une augmentation de 6,7 % en 2021, de 6,6 % en 2022, de 3,5 % en 2023, de 3,1 % en 2024 et de 3,0 % en 2025 et par la suite (combinaison de la croissance des salaires et de l'emploi). Dans les scénarios pessimistes n^{os} 2 et 3, nous prévoyons un deuxième choc économique en 2022 à la suite duquel les gains assurables enregistreraient une baisse de 2,5 % en 2022 et de 0 % en 2023. Ensuite, ils retrouveraient une croissance normale annuelle de 3,0 % au cours des six années suivantes.

Rendement des placements (net)

- Nous avons supposé que le revenu de placement serait de 5 % en 2022 et par la suite.
- Dans les scénarios pessimistes, nous avons supposé qu'il y aurait une perte de placement de 1 % en 2022, une nouvelle perte de 15 % en 2023, des gains de 10,4 % au cours des six années suivantes et un rendement positif de 5,0 % par la suite.

2. Coûts d'indemnisation

- Nous avons supposé que le coût des nouvelles demandes (« CND ») serait de 0,75 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables en 2022 et par la suite. Cette valeur est de 0,35 \$ inférieure à celle du plan de suffisance initial en raison des résultats d'indemnisation des dernières années, malgré les augmentations découlant des modifications législatives en ce qui concerne les prestations pour stress chronique relié au travail, les prestations pour état de stress post-traumatique, l'indexation des prestations et les prestations liées aux cancers assujettis aux dispositions présomptives chez les pompières et pompiers. Dans le troisième scénario pessimiste, nous prévoyons un CND de 0,83 \$ en 2022 et un retour à la normale (0,75 \$) en cinq ans.
- Nous avons supposé qu'il n'y aurait aucun changement dans la protection ni dans le niveau des prestations, à l'exception des changements liés au stress chronique relié au travail ou à l'état de stress post-traumatique, mentionnés ci-dessus et visant à tenir compte des récentes modifications législatives.
- Nous avons supposé que les coûts de soins de santé augmenteraient au rythme de 4,0 % par année. Il s'agit d'une baisse par rapport au pourcentage de 4,5 % figurant dans le plan de suffisance initial, car nous avons enregistré des résultats favorables à l'égard des coûts de soins de santé. De plus, nous prévoyons que de tels résultats continueront.
- Nous avons actualisé la durée des demandes à la fin de l'exercice 2020, compte tenu de l'actualisation de l'hypothèse actuarielle quant au retour au travail pour tenir compte des récents résultats.

3. Charges administratives

- Nous avons supposé que les charges administratives et autres charges monteraient à environ 1,1 G\$, augmenteraient de 1 % au cours des cinq années suivantes, en raison de l'augmentation des coûts liés aux ressources et de la transformation de la technologie de l'information, et augmenteraient de 2 % par la suite.
- Nous avons supposé que l'IPC augmenterait à raison de 2,0 % annuellement (hors amortissement), ce qui constitue un changement par rapport au pourcentage de 2,5 % dans le plan de suffisance initial.